

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Renaud CHALLENGEAS, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 08

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 09

Présents : MM. CHALLENGEAS - Mme FARNIERE - Mme BROUSTE - GAUTEY - LACOSTE - LE ROY - Mme EBERHARDT - OBRY.

Absents excusés : MM. CLEMENCEAU – DEROSE – Mme CHOLET (procuration à LE ROY Frank) - Mme DEVILLE – Mme KAMGA KUATTE.

Monsieur Christian LACOSTE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Renaud CHALLENGEAS a ouvert la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LACOSTE

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025 est approuvé.

Monsieur le maire fait part de la démission de Madame Cindy MAGNAN au sein du Conseil Municipal de Moulon.

Délibération n° 2025-078 : DPU IMMEUBLE GADRAS CADASTRE AW 716 ET AW 720

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant à Madame GADRAS Denise situé lieu-dit « le Prévot » cadastré AW 716 et AW 720 d'une superficie de 9 ares et 3 centiares et 6 ares et 41 centiares.

Délibération n° 2025-079 : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE CONCLUE ENTRE LE CDG 33 ET TERRITORIA MUTUELLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et TERRITORIA MUTUELLE qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans.

Délibération n° 2025-080 : CONSTATATION CREANCE ETEINTE TITRE DOUCUMENT CONCEPT 33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de constater la créance éteinte (titre 105 de 2017 DOCUMENT CONCEPT 33) d'un montant de 601,61euros et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat à l'article 6542 « créances éteintes » de cette somme.

Délibération n° 2025-081 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'ouvrir les crédits d'investissement 2026 comme suit :

Chapitre 21 : 38 162.00 €

Chapitre 23 : 10 000.00 €

Délibération n° 2025-082 : CHAUFFAGE VESTIAIRES SALLE DE SPORTS ET BLOCS DE SORTIE DE SECOURS VESTIAIRES SALLE DE SPORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE les devis de la EURL ARRIGHI

N° 25050 d'un montant de 1 424,00 euros TTC pour la fourniture, pose et raccordement de quatre convecteurs muraux aux vestiaires de la salle de sports,

N° 25051 d'un montant de 775,20 euros TTC pour la fourniture, pose et raccordement de sept blocs de sortie de secours à la salle de sports et aux vestiaires de la salle de sports.

Délibération n° 2025-083 : MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION NUCLEAIRE EPR2 SUR LE SITE DU BLAYAIS

Le Conseil municipal de la commune de MOULON après en avoir délibéré, décide (trois voix pour Messieurs CHALLENGEAS, CLEMENCEAU et LACOSTE, deux voix contre Mesdames BROUSTE et EBERHARDT, cinq abstentions Mme FARNIERE, M. GAUTEY, M. LE ROY, procuration de Mme CHOLET, M. OBRY)

D'apporter son plein soutien à la candidature de la centrale nucléaire du Blayais pour l'accueil d'une paire de réacteurs EPR2.